

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseau, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de R MOULIN), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de JY MEYER), MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, J BOYER, F SOULAVIE, MC JOUVE, A ROUSSET, F CHASSON (proc de M CEYSSON), B SOUCHE, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de B PERRUSSET).

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 7
Votants : 44
Absents : 8

Secrétaire de séance : MF MARTIN

Absents : K ESSAYAR, A GUIBERT-BATTAINI, B TEYSSIER, D BERAL, G FANGIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER et M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 03/12/2024

Objet : Attribution du marché 2024.05 - Gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement itinérant (ALSH) / procédure adaptée.

La gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) itinérant est actuellement assurée par l'association Centre Socioculturel le PALABRE, dans le cadre d'un marché de services issu d'une procédure adaptée au titre des services sociaux, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2024.

Conformément à la délibération n°DEL09042024-39 du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2024, la consultation a été publiée du 15 avril au 27 septembre 2024, pour un marché en procédure adaptée, au titre des services sociaux (article R 2123-1 1° du code de la commande publique qui permet de recourir à une procédure adaptée au lieu d'une procédure formalisée). A la clôture de la consultation, le 27 septembre dernier, après s'être conformée à ses obligations de publications réglementaires (ACHAT PUBLIC et rubrique Annonces Légales du Dauphiné Libéré), la collectivité a constaté 6 retraits du dossier et reçu une seule offre émanant de l'actuel titulaire du marché, l'association le Palabre (6 retraits du dossier). Au terme de l'analyse de l'offre, le 12 novembre dernier, l'offre de l'association Le Palabre a obtenu la notation de :

Note valeur technique / 60	54,00	Montant proposé pour la durée totale du marché (48 mois) 610 665,60 € TTC (même montant HT en l'absence de TVA applicable)
Note Prix / 40	40,00	
Note générale / 100	94,00	

Considérant l'absence de concurrence dans le secteur d'activité ;
Considérant la qualité du service rendu par le candidat, prestataire du marché en cours ;

Au regard de la seule offre reçue dont la notation révèle une valeur technique de qualité ;

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20241210-DEL10122024-38-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché à l'association le Palabre pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028 au montant de 610 665,60 € TTC porté à l'acte d'engagement qui correspond à la participation financière de la collectivité (la prestation supplémentaire éventuelle « transport » étant retenue) ;
- Charge le Président de déposer au contrôle de légalité les pièces du marché puis de notifier l'attribution au candidat retenu et de faire réaliser toutes les publications réglementaires ;
- Valide le principe d'inscrire les crédits au budget des années correspondantes (chapitre 011 - section de fonctionnement)..

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 11 décembre 2024.
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20241210-DEL10122024-38-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024